

le plan ministériel annuel 2020-21

La Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains

DURING COVID-19, ACCESSIBILITY IS...



**Ensuring inclusion of
people with disabilities
in daily activities,
including work.**

[AccessibilityMB.ca](https://www.accessibilitymb.ca)

Manitoba 

Le présent document est offert dans d'autres formats, sur demande.
Veuillez communiquer avec le bureau de l'accessibilité du Manitoba par
courriel : MAO@gov.mb.ca

Manitoba 

Reconnaissance territoriale

Nous souhaitons reconnaître qu'ici, au Manitoba, nous sommes rassemblés sur les terres ancestrales des peuples anishinaabe, cri, ojibway-cri, dakota et déné, et de la patrie de la nation métisse. Nous respectons les traités et les ententes conclus sur ces terres, et nous demeurons déterminés à travailler en partenariat avec les peuples inuits, métis et des Premières Nations dans un esprit de réconciliation et de collaboration.

Table des matières

Message de la ministre	4
Première priorité: Élaboration de normes d'accessibilité	6
Les fondements de la Loi	6
Norme d'accessibilité pour le service à la clientèle	7
Norme d'accessibilité à l'emploi	7
Normes d'accessibilité en cours d'élaboration	8
Conception des espaces publics	9
Établissement des cinq normes	9
Deuxième priorité : Assurer la conformité par l'éducation	9
Outils et formations	9
Conformité aux exigences relatives à l'accessibilité.....	12
Troisième priorité: Rôle moteur du gouvernement	13
Quatrième priorité: Sensibilisation du public	17
Les répercussions de la COVID-19.....	17
Événements	19
Accessibilité en matière de communications et de marketing	21
Stratégie de communication à venir	22
Mise à profit des ressources et des partenariats	23
Cinquième priorité: Obligation redditionnelle	25
Coordonnées	26

Message de la ministre



Image de Rochelle Squires, ministre responsable de l'accessibilité

En tant que ministre responsable de l'Accessibilité à compter de janvier 2021, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2020-2021 sur les initiatives d'accessibilité du Manitoba. Le rapport fait le point sur les activités destinées à appuyer la mise en œuvre de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Le document sert également de rapport final sur les engagements formulés dans le Plan ministériel annuel 2019-2020 et 2020-2021.

Au printemps de 2019, lorsque le gouvernement du Manitoba a fait connaître son plan biennal, personne n'a pu prévoir les répercussions éventuelles de la pandémie sur l'accès aux biens et aux services.

Conformément à la loi manitobaine sur l'accessibilité, nous nous sommes appuyés sur la consultation et les commentaires du public pour nous aider à identifier, à prévenir et à éliminer les obstacles. Les normes d'accessibilité du Manitoba ont fourni d'excellentes orientations au gouvernement et aux organismes des secteurs public et privé sur la façon d'éliminer les obstacles au service à la clientèle et à l'emploi pour les Manitobains handicapés. La participation continue des Manitobains handicapés est essentielle pour améliorer l'accès aux programmes et aux processus gouvernementaux – pour les personnes directement touchées par les obstacles.

Ce rapport annuel est organisé en fonction des cinq priorités identifiées dans le Plan ministériel annuel 2019-2020 et 2020-2021. Première priorité : Normes d'accessibilité – Les éléments constitutifs de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains décrivent les progrès réalisés dans l'élaboration des trois dernières normes d'accessibilité qui touchent l'information et les communications, les transports et la conception des espaces publics. Deuxième priorité : Éducation à la conformité décrit les nouvelles initiatives visant à favoriser la compréhension et la conformité aux deux premières normes d'accessibilité établies en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains : [Norme d'accessibilité pour le service à la clientèle](#) et [Norme d'accessibilité à l'emploi](#). Troisième priorité : Les autorités gouvernementales fournissent de plus amples renseignements sur les initiatives du gouvernement en 2020-2021. Quatrième priorité : Sensibilisation, outils et formations résumant d'autres

activités de sensibilisation, notamment le lancement des Prix d'accessibilité du Manitoba. Le rapport se termine sur la Cinquième priorité : Responsabilisation.

J'ai également le plaisir de signaler deux changements administratifs importants visant à renforcer la mise en œuvre de la loi sur l'accessibilité. D'abord, en décembre 2020, le gouvernement du Manitoba a renommé l'ancien Bureau des personnes handicapées afin de mieux représenter l'orientation de son travail. Cet organisme est désormais le Bureau de l'accessibilité du Manitoba. Ensuite, en 2019 le gouvernement a créé le [Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité](#); cet organisme distinct a commencé à suivre et à promouvoir la conformité au sein des secteurs privé et public.

En conclusion, la dure réalité de la pandémie nous a appris des leçons qui s'étendent bien au-delà de la COVID-19. Nous avons appris, entre autres, que l'accessibilité est essentielle pour tous les Manitobains, pas seulement pour la communauté de presque une personne sur quatre qui est handicapée. De plus, lorsque nous concevons des programmes pour les personnes confrontées à des obstacles, nous en bénéficions tous. Par exemple, selon les circonstances, chacun de nous peut avoir besoin d'autres moyens de communication, que ce soit en ligne, par téléphone ou en personne. L'intégration des questions d'accessibilité améliore les résultats, peu importe l'objectif d'une initiative; mentionnons, par exemple, l'accès aux programmes gouvernementaux au cours de la pandémie, une meilleure participation aux organismes et événements communautaires, une main-d'œuvre plus forte et un accroissement des ventes. Enfin, lorsqu'il s'agit de réaliser notre vision d'un Manitoba qui s'ouvre à l'accessibilité et à l'inclusion, nous sommes réellement tous concernés.

Veillez agréer mes meilleures salutations.

Rochelle Squires

Ministre des Familles, ministre responsable de l'Accessibilité
et ministre responsable des Affaires francophones

Première priorité: Élaboration de normes d'accessibilité

Les fondements de la Loi

La Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains (la Loi) définit cinq domaines d'élaboration de normes qui se rapportent à des aspects importants de la vie quotidienne : le service à la clientèle, l'emploi, l'échange de renseignements et la communication, le transport et la conception des espaces publics, un aspect clé de l'environnement bâti. Ces normes sont les éléments constitutifs de la Loi, car elles donnent des indications sur les responsabilités de chacun et les délais à respecter.



Blocs de couleur contenant les cinq normes d'accessibilité du Manitoba.

La Loi exige que le [Conseil consultatif de l'accessibilité](#) recommande des normes d'accessibilité au gouvernement du Manitoba. Le Conseil est constitué de membres de la communauté et de parties intéressées œuvrant pour les personnes handicapées, tels que des représentants d'entreprises, de municipalités et d'autres organismes. Entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, le Conseil a tenu sept réunions. Comme l'exige la Loi, le Conseil a rencontré le ministre responsable de l'Accessibilité le 5 mars 2021. Le gouvernement du Manitoba est extrêmement reconnaissant au Conseil pour le leadership et l'expertise dont il a fait preuve dans l'élaboration et l'examen des normes.

Norme d'accessibilité pour le service à la clientèle

Entrée en vigueur en 2015, la [norme d'accessibilité pour le service à la clientèle](#) établit des exigences pour le gouvernement du Manitoba, les organismes du secteur public, ainsi que les entreprises et les organismes sans but lucratif comptant au moins un employé. L'objectif est d'offrir un service empreint de respect et sans barrières à tous les clients.

En février 2021, le Conseil a entrepris son examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle, conformément à l'article 11 de la Loi. Les plans en vue de consulter directement les parties intéressées du Manitoba prévoient des groupes de discussion propres à chaque secteur, deux webinaires publics, un sondage sur la plateforme [ParticipationMB](#) et une invitation générale. Les résultats de cet examen seront présentés dans le Rapport ministériel annuel 2020-2021.

Norme d'accessibilité à l'emploi

Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2019, la norme d'accessibilité à l'emploi du Manitoba est la deuxième norme ayant été mise en œuvre aux termes de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. Elle a pour objectif la suppression et la prévention des barrières auxquelles sont confrontés les membres actuels et potentiels de la population active du Manitoba. La norme d'accessibilité à l'emploi s'appuie sur les dispositions actuelles du Code des droits de la personne du Manitoba pour faire en sorte que des mesures d'adaptation raisonnables soient prises à toutes les étapes de l'emploi, dont l'embauche, l'avancement, la réaffectation et le retour au travail. Seul le gouvernement du Manitoba était tenu de se conformer à toutes les exigences de cette norme pendant la période visée, la date limite de conformité étant fixée au 1^{er} mai 2020.

Pour assurer la sécurité des employés handicapés, tous les employeurs des secteurs public, privé et sans but lucratif devaient se conformer au plus tard le 1^{er} mai 2020 aux deux exigences décrites ci-après.

Renseignements sur les interventions d'urgence dans le lieu de travail :

L'employeur doit recueillir des renseignements sur les interventions d'urgence pour aider les employés handicapés à rester en sécurité en situation d'urgence.

Aide d'urgence dans le lieu de travail :

L'employeur doit demander aux employés qui ont besoin d'aide en situation d'urgence la permission de communiquer des renseignements les concernant aux personnes qui ont accepté de les aider.

Normes d'accessibilité en cours d'élaboration

Le gouvernement du Manitoba est reconnaissant du travail soutenu et de l'engagement des trois comités d'élaboration des normes qui ont jeté les bases des trois normes toujours en cours d'élaboration, soit celles concernant l'échange de renseignements et la communication, le transport et la conception des espaces publics. Les trois comités ont achevé leurs travaux et soumis des rapports au Conseil consultatif de l'accessibilité, qui a organisé des consultations publiques avant de préparer ses recommandations relatives aux normes d'accessibilité à l'intention du gouvernement.

Échange de renseignements et communication

La norme d'accessibilité pour l'échange de renseignements et la communication visera à contrer les barrières compromettant l'accès à l'information, qu'elle soit fournie sur papier, en personne, sur un site Web ou dans un autre format.

Le Conseil a soumis ses [recommandations sur une norme d'accessibilité pour l'échange de renseignements et la communication \(en anglais seulement\)](#) en septembre 2019. Le gouvernement du Manitoba a mis sur pied un comité interministériel chargé d'examiner les recommandations et de travailler avec son conseiller législatif à l'élaboration de son avant-projet, qu'il publiera pour une dernière période de consultation publique de 60 jours à l'automne 2021. Le gouvernement prévoit établir cette troisième norme d'accessibilité au début de 2022.

Transport

La norme d'accessibilité pour le transport visera à supprimer les barrières auxquelles des Manitobains sont confrontés lorsqu'ils utilisent le transport en commun pour se rendre au travail ou à l'école, faire des courses ou effectuer des activités relatives à d'autres aspects de leur quotidien.

Le Conseil a consulté le public concernant son [Document de travail sur les recommandations relatives à la norme d'accessibilité pour le transport](#) en novembre 2019. Le Conseil a soumis ses [recommandations sur une norme d'accessibilité pour le transport \(en anglais seulement\)](#) en janvier 2020. Le gouvernement du Manitoba a mis sur pied un comité interministériel chargé d'examiner les recommandations et de travailler avec son conseiller législatif à l'élaboration de son avant-projet, en vue d'une consultation publique en 2022.

Conception des espaces publics

La norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics portera sur les aspects de l'environnement bâti qui ne sont pas régis par le Code du bâtiment du Manitoba, comme les trottoirs, les sentiers, les parcs et d'autres éléments de l'environnement que nous concevons et construisons.

Le Conseil a publié un [Document sur la portée et l'intention du projet de norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics](#) et a tenu un forum public en mai 2019. Il a ensuite consulté le public concernant son [Document de travail sur un projet de norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics](#) en janvier 2020. Le Conseil a soumis ses [recommandations sur une norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics \(en anglais seulement\)](#) en octobre 2020. En 2021, le gouvernement du Manitoba a mis sur pied un comité interministériel chargé d'examiner les recommandations et de travailler avec son conseiller législatif à l'élaboration de son avant-projet, en vue d'une consultation publique en 2022.

Établissement des cinq normes

The government remains committed to establishing all five accessibility standards under the AMA by 2023. COVID-19 has affected the original deadline, which was the end of 2020. Thorough expert analysis and further public consultation in 2021/2022 will ensure government establishes standards that are effective in removing barriers, beginning with an Accessibility Standard for Information and Communications in 2021/2022.

Deuxième priorité : Assurer la conformité par l'éducation

Outils et formations

Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba (le Bureau) est chargé de créer des outils et des formations pour favoriser la conformité à la Loi sur l'accessibilité. Au cours des années 2020-2021 et 2021-2022, le Bureau a ajouté de nouveaux outils et de nouvelles formations au site Web afin de renforcer la sensibilisation et la conformité à la norme d'accessibilité à l'emploi. En 2020-2021, un ajout notable à la boîte à outils a été la vidéo de formation [L'accessibilité en milieu de travail : avantageuse pour tous, dictée par la loi au Manitoba](#).



Cory Beal explique les avantages de l'accessibilité à Floodway Print Co. dans la vidéo : L'accessibilité en milieu de travail : avantageuse pour tous, dictée par la loi au Manitoba

La vidéo explique l'importance de l'accessibilité à l'emploi du point de vue des employeurs et des employés qui ont bénéficié de mesures d'adaptation sur leur lieu de travail. Par exemple, l'employeur Cory Beal, directeur de production à la Floodway Print Company, décrit ainsi les mesures prises pour répondre aux besoins d'un employé handicapé : « Nous essayons toujours de rendre les choses plus simples, plus sûres et plus rapides ». Le Bureau a ajouté cette ressource inspirante à d'autres outils qu'elle propose pour favoriser la conformité à la nouvelle norme, notamment :

- [Introduction à la norme d'accessibilité à l'emploi \(en anglais seulement\)](#)
- [Trousse à outils pour assurer la sécurité des employés handicapés](#)
- [Guide des employeurs sur la norme d'accessibilité à l'emploi \(en anglais seulement, mis à jour en février 2021\)](#)
- [Guide pour la création d'une politique et d'un processus en matière de plans d'adaptation personnalisés](#)
- [Modèle de politique d'accessibilité à l'emploi \(en anglais seulement\)](#)
- [Liste de contrôle pour les entreprises et les organismes sans but lucratif \(en anglais seulement\), Liste de vérification pour les organisations du secteur public et Liste de contrôle pour les petites municipalités](#)
- [Guide pour la création d'une politique et d'un processus en matière de plans d'adaptation personnalisés](#)

Comme promis, le Bureau a amélioré l'accès aux ressources qu'il propose en ajoutant une barre de recherche sur le site Web AccessibiliteMB.ca. Une réorganisation en profondeur du site Web sera entreprise en 2021-2022.

La pandémie a donné l'occasion au gouvernement de revoir la manière dont le Bureau de l'accessibilité du Manitoba offre des formations au public. Les ateliers en personne ont pris fin en mars 2020, lorsque le Bureau a réorienté ses plans vers une formation par webinaire respectant l'éloignement social. Le Bureau a travaillé avec ses partenaires communautaires pour garantir l'accessibilité en ligne, notamment en offrant le sous-titrage, l'American Sign Language (ASL), les options de participation par téléphone et l'affichage du contenu sur la liste de lecture YouTube du Bureau pour un visionnement ultérieur. Un avantage inattendu des webinaires a été l'élargissement considérable de l'auditoire, qui a pu y assister depuis les foyers et les bureaux de tout le Manitoba. Alors que les ateliers mensuels en personne comptaient entre 15 et 30 participants, les trois grands événements organisés par le Bureau en 2020-2021 ont compté plus de 300 participants à chaque fois. Voir la partie 5 pour de plus amples renseignements.

En 2019-2020 et en 2020-2021, le gouvernement du Manitoba a soutenu la Manitoba League of Persons with Disabilities pour offrir une formation supplémentaire sur la norme d'accessibilité à l'emploi. Pendant la pandémie, la Manitoba League of Persons with Disabilities a transformé sa formation en ligne, mais a conservé son format de présentation suivi d'une discussion à laquelle participent des Manitobains handicapés.

À la fin de 2020-2021, le Bureau achevait la création de son nouveau portail de formation en ligne ayant pour but d'aider les employeurs à répondre aux exigences de formation concernant la norme d'accessibilité. À partir de 2021-2022, le portail lamformationmb.ca proposera des modules d'apprentissage pour chaque norme établie. En plus du contenu axé sur les exigences concernant les normes, les modules comprendront des témoignages de Manitobains touchés par les questions d'accessibilité, des tests de connaissances et des certificats attestant de la réussite du cours.

Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba encourage les organismes à s'abonner au bulletin électronique [Accessibility News \(en anglais seulement\)](#) pour être informés des nouveaux règlements et des nouvelles ressources, formations et consultations publiques. Autres éléments :

- Regard sur la communauté – Champions de l'accessibilité, qui reconnaît les entreprises, les organismes, les employeurs et des citoyens manitobains exceptionnels qui se font les champions de l'accessibilité dans la province.
- Témoignages sur l'accessibilité au Manitoba, qui présente les expériences des Manitobains en matière d'accessibilité et des conseils pour éliminer les barrières.

- Information pour la communauté, qui présente d'autres ressources, événements, programmes de subventions, formations et possibilités à l'extérieur du gouvernement du Manitoba.

En 2020-2021, le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a produit six numéros d'Accessibility News. Au 31 mars 2021, Accessibility News comptait 1 556 abonnés, et ce nombre ne cesse de croître.

Conformité aux exigences relatives à l'accessibilité

Le Secrétariat manitobain chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité (le Secrétariat) surveille la conformité des intervenants des secteurs privé, public et sans but lucratif avec la Loi sur l'accessibilité. Le Secrétariat collabore aussi avec des organismes pour accroître la sensibilisation à l'accessibilité et faire appliquer les exigences de conformité. Certaines exigences relatives à l'accessibilité varient selon les secteurs et la taille des organismes, et certains secteurs ont plus de temps que d'autres pour se conformer aux normes d'accessibilité. Pour en savoir plus sur les exigences de conformité et les échéances (en anglais seulement).

Le [cadre de conformité en matière d'accessibilité](#), publié en mars 2020, insiste tout particulièrement sur la nécessité de sensibiliser les organismes et de leur fournir des conseils de mise ou de remise en conformité avant de délivrer des ordres et des sanctions. En 2020-2021, le Secrétariat a élaboré un modèle de plan de mise en conformité, qu'il utilisera pour décrire les éléments précis (articles) de la Loi exigeant une mise en conformité, ainsi que la date à laquelle le Secrétariat réévaluera la conformité des organismes. Le Secrétariat fournira également aux organismes concernés des outils et des ressources gratuits pour se mettre ou se remettre en conformité.

En 2020-2021, le Secrétariat a effectué un examen (vérification) des plans d'accessibilité parmi un échantillon de grands organismes du secteur public, et a fourni une rétroaction personnalisée à ces organismes afin d'améliorer la conformité, conformément à l'article 33 de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. De plus, le Secrétariat a entrepris une vérification des politiques d'accessibilité au service à la clientèle de plus de 250 grandes entreprises du Manitoba. Le Secrétariat conclura cette vérification en 2021-2022 en envoyant des lettres et des plans de mise en conformité personnalisés à de nombreux employeurs dans des secteurs tels que les grands magasins, les détaillants d'articles ménagers, les épiceries, les chaînes de restaurants, les salles de sport et les sociétés immobilières.

Le gouvernement a également envoyé des lettres à plus de 3 000 destinataires concernant les prochaines échéances de conformité liées aux plans d'assistance aux personnes handicapées dans les situations d'urgence au travail. Les lettres comprenaient des liens vers des outils pratiques que les organismes peuvent adapter à leur lieu de travail, tels que la trousse d'information sur les interventions d'urgence en

milieu de travail, qui aide les employeurs à planifier des situations d'urgence sans barrières.

En 2020-2021, le Secrétariat a collaboré avec le Bureau de l'accessibilité du Manitoba pour répondre aux appels et aux courriels concernant des problèmes de conformité. Les deux bureaux ont également aidé des membres du public et des organismes réglementés à comprendre les exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et de ses normes (règlements). Entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, les deux bureaux ont répondu à 33 demandes de renseignements et à des préoccupations provenant des secteurs public, privé et sans but lucratif. Plus de la moitié d'entre elles (17 sur 33, soit 52 %) concernaient des problèmes de conformité relevant du champ d'application de la Loi et de ses règlements actuels et portaient notamment sur les sujets suivants :

- le droit d'être accompagné par un animal d'assistance dans les lieux publics;
- la satisfaction des besoins de communication en langue ASL;
- un service à la clientèle accessible en fonction des directives de santé publique relatives à la COVID-19;
- l'accessibilité aux réunions des conseils municipaux.

Les préoccupations soulevées contribueront à éclairer les futures activités de conformité et de sensibilisation. Le Secrétariat prévoit une augmentation de l'engagement du public à l'avenir, à mesure que davantage d'organismes et de membres du public prendront conscience de l'existence du Bureau et de la possibilité de signaler les problèmes de conformité.

Troisième priorité: Rôle moteur du gouvernement

M^{me} Charlene Paquin, commissaire de la Fonction publique, continue d'agir à titre de championne de l'accessibilité pour le gouvernement du Manitoba, en offrant un leadership aux cadres supérieurs et en incitant les employés de l'ensemble du gouvernement à comprendre et à concrétiser l'accessibilité. La commissaire, ainsi que le greffier du Conseil exécutif et le sous-ministre des Familles, forment le Comité directeur de l'accessibilité du Manitoba, lequel fournit une orientation générale pour faire progresser un gouvernement manitobain accessible et inclusif.

Le gouvernement a fait le point sur ses réalisations et a exposé ses priorités dans le [Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba : 2021 et 2022](#). Les objectifs consistent à garantir la pleine intégration des personnes handicapées dans la fonction publique et à mettre en œuvre les normes d'accessibilité prévues par la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. Le plan explore six domaines d'accessibilité :

- Les politiques, les ressources et la formation des employés;
- Les activités et pratiques en matière d'accessibilité;

- L'embauche des personnes handicapées;
- Le gouvernement du Manitoba en tant qu'employeur;
- Les actions promouvant l'information et la communication;
- La conception visant un usage universel.

Le gouvernement a respecté sa priorité de revoir les politiques d'emploi et de les mettre à jour pour qu'elles répondent aux exigences de la norme d'accessibilité à l'emploi. Au cours de la période 2020-2021, le gouvernement a également relevé le défi de préserver l'accessibilité pendant la pandémie de COVID-19. Il a doté les employés de nouveaux protocoles, de nouvelles formations et d'équipements de protection individuelle afin de garantir la sécurité de tous, que le travail consiste à entrer dans le domicile de Manitobains vulnérables ou à communiquer avec des collègues par ordinateur depuis leur domicile.

En 2020-2021, la fonction publique a poursuivi l'élaboration de la boîte à outils sur l'accessibilité et l'inclusion et a créé de nouveaux documents et ressources de formation pour répondre aux obligations prévues par la norme d'accessibilité à l'emploi. Les coordonnateurs de l'accès des ministères ont joué un rôle clé en veillant à ce que les directives et les ressources en matière d'accessibilité soient distribuées dans l'ensemble du gouvernement. La plupart des ministères ont élaboré des ressources supplémentaires et encouragé le personnel à participer à la formation et à utiliser les ressources du Bureau de l'accessibilité du Manitoba. À titre d'exemple, le ministère de l'Agriculture et du Développement des ressources du Manitoba a fait la promotion de sa propre trousse d'outils pour l'accessibilité dans son bulletin Lay of the Land.

Le Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba a pour objectif de faire en sorte que tous les employés, nouveaux et actuels, suivent la formation obligatoire sur la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains au cours des deux prochaines années, y compris tous les membres et présidents des organismes, conseils et commissions. Au 31 mars 2021, le gouvernement avait atteint un taux de participation à cette formation de 83,1 % (soit plus de 11 000 employés).

Les Services de communication Manitoba et Technologie et transformation opérationnelle sont les chefs de file du gouvernement pour ce qui est d'assurer l'accessibilité des communications publiques avec les ministères de l'ensemble du gouvernement. En sélectionnant le lien « Accessibilité » au bas de chaque page Web du gouvernement, les visiteurs du site peuvent examiner les caractéristiques d'accessibilité des sites Web et formuler des commentaires ou demander d'autres formats.

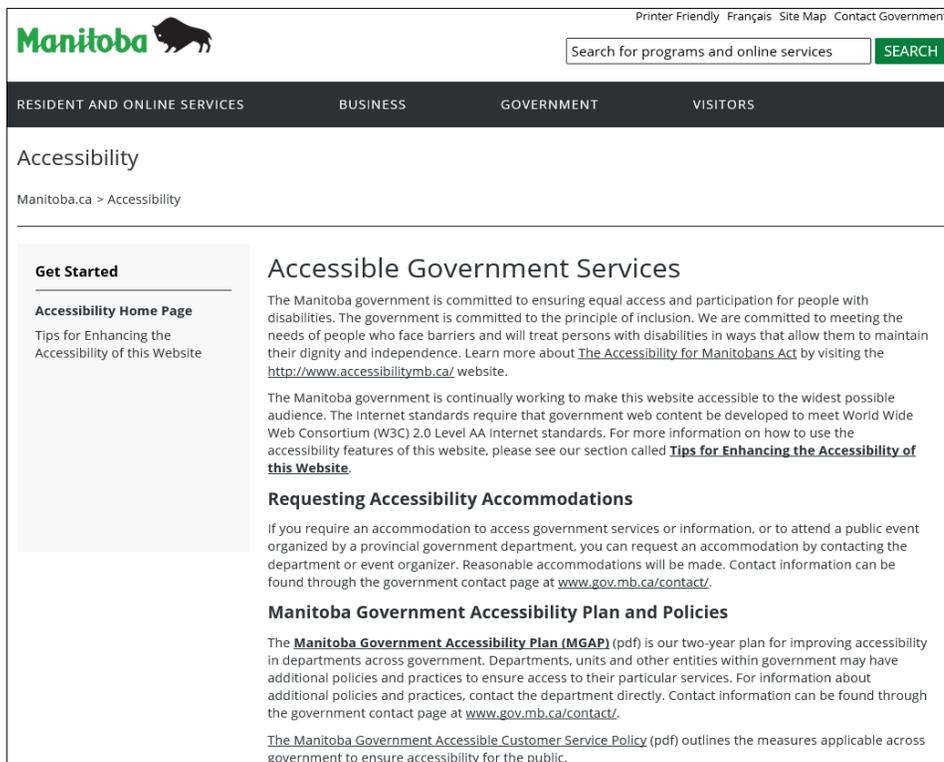


Image de la page Web « Accessibilité aux services du gouvernement » – <https://www.gov.mb.ca/accessibility/index.fr.html>

Pendant la pandémie de COVID-19, il était particulièrement important que le grand public ait accès aux renseignements relayés lors des conférences de presse ou en ligne. Pour la première fois, le gouvernement a fourni une interprétation en langue ASL lors de toutes les séances d'information sur la COVID-19 et a proposé ce service pendant le déploiement du vaccin, en plus de fournir une interprétation et un sous-titrage en langue ASL lors des webinaires en ligne et des événements de formation. Les caractéristiques d'accessibilité de l'[outil de dépistage de la COVID-19](#) comprennent le sous-titrage et la réponse vocale interactive. Les formats du formulaire de consentement et de la demande de carte d'immunisation sont adaptés aux besoins des personnes handicapées du Manitoba.

Le Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba 2021 et 2022 indique que le ministère des Services centralisés du Manitoba a procédé à la mise à niveau de plusieurs immeubles et bureaux gouvernementaux, tandis que d'autres bureaux ont déménagé dans de nouveaux locaux pour améliorer l'accessibilité physique. Les travaux ont notamment concerné les toilettes et les ascenseurs, l'ajout d'ouvre-portes automatiques aux entrées et la révision de l'aménagement physique des lieux. Depuis 2019, le ministère des Services centralisés a conçu ou mené à bien plus de 20 projets de rénovations ou d'améliorations majeures, comme l'élimination de barrières dans les écoles publiques, totalisant 22 millions de dollars.

Les investissements du Manitoba dans l'infrastructure accessible visaient également les espaces extérieurs, y compris des modules de jeu et bien plus encore. En 2020-2021,

un investissement d'environ 100 000 \$ a permis de rendre les lacs accessibles aux personnes à mobilité réduite dans les parcs provinciaux du Manitoba. En effet, des tapis Mobi-mat ont été installés afin d'offrir des surfaces fermes sur les plages pour faciliter l'accès à l'eau à Birds Hill, au Mont-Riding (lac Clearwater), au Whiteshell (plage de Falcon Lake), à Grand Beach, à Spruce Woods (plage du camping de Kiche Manitou), à Winnipeg Beach, à la plage Lundar et à la plage Rainbow. Les améliorations apportées à la plage Lundar comprenaient également de nouvelles toilettes accessibles ainsi que des sentiers et des pistes accessibles.



Trois photos des Mobi-mat installés dans les parcs provinciaux du Manitoba, qui procurent aux personnes à mobilité réduite une surface ferme sur la plage pour accéder à l'eau.

Les subventions du [Programme de création de collectivités durables](#) (ministère des Relations avec les municipalités) contribuent à bâtir des collectivités prospères et durables qui offrent une qualité de vie élevée aux Manitobains, y compris aux Manitobains handicapés. Par exemple, le gouvernement du Manitoba a versé 75 000 \$ à l'organisme sans but lucratif Sauvons notre Seine pour la conception et la construction du tout premier quai entièrement accessible du Manitoba, situé dans le parc John Bruce à Winnipeg.

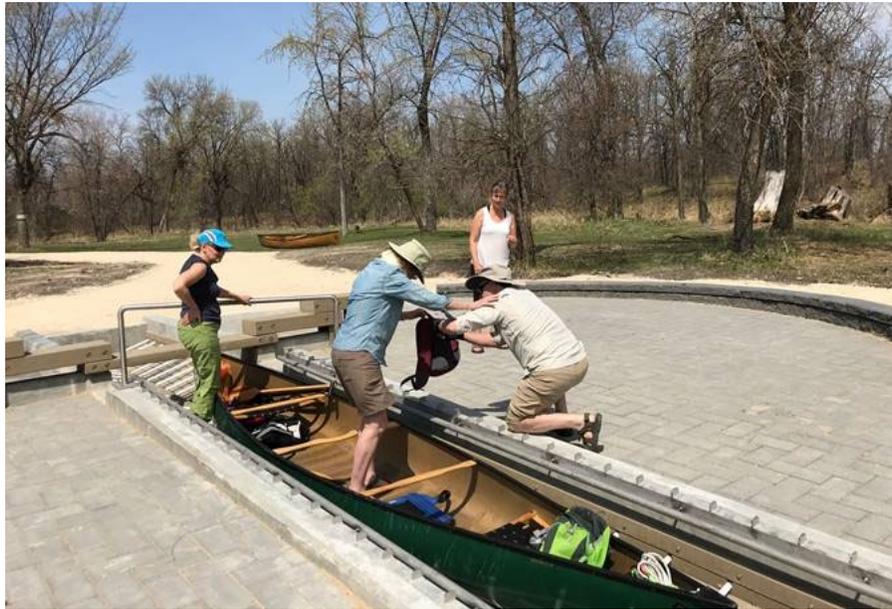


Photo d'une personne qui sort d'un canoë avec l'aide d'une autre personne, alors que le canoë repose sur des berceaux, au quai accessible du parc John Bruce.

Quatrième priorité: Sensibilisation du public

Les répercussions de la COVID-19

La COVID-19 a profondément changé notre vie personnelle, le fonctionnement des entreprises et la prestation des services. Outre les difficultés communes auxquelles nous nous heurtons tous, les personnes handicapées du Manitoba disent faire face à de nouvelles barrières sur les plans de la mobilité, de l'audition et de la vision. Par exemple, pendant la pandémie, des Manitobains ont signalé que certains commerces demandaient aux visiteurs de faire la file, sans possibilité de s'asseoir, quelle que soit la mobilité de la personne. De nombreux détaillants ont affiché des messages et des flèches directionnelles, ce qui a créé des difficultés supplémentaires pour les personnes qui ne les voient pas ou ne les comprennent pas. Alors que la communication à travers le masque en tissu et la visière de protection est devenue monnaie courante, les personnes malentendantes et sourdes ont dû faire face à des difficultés supplémentaires pour comprendre la parole étouffée, en plus de ne pas pouvoir lire sur les lèvres.



Illustration contenant les mots « COVID-19 NOUVEAU CORONAVIRUS » qui a été créée par le gouvernement du Manitoba.

La pandémie de COVID-19 nous a rappelé que toute nouvelle initiative comporte la possibilité d'introduire de nouvelles barrières. Le gouvernement n'a pas conçu les normes d'accessibilité en tenant compte des restrictions liées à la pandémie. Néanmoins, la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle fournit des conseils importants sur la manière de fournir un accès sûr et efficace aux biens et services pendant la pandémie. Tout aussi importantes, les exigences de sécurité de mai 2020 prévues par la norme d'accessibilité à l'emploi démontrent comment des mesures d'adaptation raisonnables sur le lieu de travail contribuent à la sécurité de tous.

Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a utilisé les normes d'accessibilité pour créer des ressources et des messages publics liés à la COVID-19, qu'il a diffusés sous la bannière COVID-19 sur le site AccessibiliteMB.ca, dans ses bulletins d'information, ses activités de formation et ses campagnes de médias sociaux.

Prix de l'accessibilité du Manitoba

L'un des points marquants des initiatives de sensibilisation du public en 2020-2021 a été la célébration inaugurale des prix de l'accessibilité du Manitoba. Ces prix récompensent l'innovation et le leadership en matière d'accessibilité parmi les municipalités et les entreprises, grandes et petites, ainsi que les organismes sans but lucratif en milieu rural et urbain. Un comité de sélection composé de représentants d'organismes communautaires ayant de l'expérience en matière d'accessibilité et auprès des entreprises et organismes sans but lucratif a choisi les lauréats. Nous tenons à remercier Reaching E-Quality Employment Services, le Programme d'aide aux entrepreneurs ayant une incapacité de l'Aide au développement des collectivités, la Manitoba League of Persons with Disabilities de Manitoba Possible, La Marche des dix sous du Canada et SCE Lifeworks.

Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a préparé les profils des candidats et les présentations vidéo de trois des six lauréats pour les diffuser dans le cadre de la célébration en ligne. La Winnipeg Airports Authority, la ville de Selkirk et Gateway Church ont créé leurs propres vidéos. Les lauréats ont été félicités par M^{me} Heather Stefanson, ancienne ministre responsable de l'Accessibilité, le

3 décembre 2020, Journée internationale des personnes handicapées. Les vidéos des lauréats sont incluses dans le [rapport sur la Journée internationale des personnes handicapées](#).



Manitoba Accessibility Awards

Félicitations aux lauréats suivants :

- grande entreprise : Winnipeg Airports Authority à Winnipeg;
- petite entreprise : Red Apple à Stonewall;
- organisme sans but lucratif en milieu urbain : Gateway Church à Winnipeg;
- organisme sans but lucratif en milieu rural : Woodlands Pioneer Museum à Woodlands;
- grande municipalité : la ville de Selkirk;
- petite municipalité : la municipalité rurale de la plage Victoria.

Les réalisations de ces organisations en matière d'accessibilité ont été publiées dans le Winnipeg Free Press, The Municipal Leader, The Selkirk Record, entre autres quotidiens locaux, ainsi que dans les messages du gouvernement du Manitoba sur les médias sociaux et dans Accessibility News.

Événements

Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba organise généralement un grand événement de formation par année, parallèlement à ses consultations publiques. En 2020-2021, lorsque ses partenaires en matière d'accessibilité ont annulé leurs conférences, le Bureau est intervenu et a élargi son programme de formation. Trois webinaires ont eu lieu entre juin et décembre, grâce aux efforts extraordinaires de l'équipe de cinq personnes du Bureau et de son réseau de soutien communautaire.

Comme il devenait évident qu'il n'y aurait pas de rassemblements pendant la pandémie, les plans initiaux prévoyant un événement en personne la première semaine de juin pour célébrer la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité ont été reportés au 18 juin. Le webinaire était la première occasion pour le Bureau de présenter les normes d'accessibilité du Manitoba relatives au service à la clientèle et à l'emploi dans le contexte d'une pandémie. Une grande partie de la discussion a porté sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 pour les Manitobains handicapés et sur les conseils à suivre afin de respecter simultanément les protocoles d'accessibilité et de santé publique, en se reportant aux nouvelles ressources affichées sur le site AccessibiliteMB.ca. Le webinaire a également été l'occasion de lancer une nouvelle vidéo de formation sur l'accessibilité en milieu de travail intitulée [L'accessibilité en milieu de travail :avantageuse pour tous, dictée par la loi au Manitoba](#). En comparaison des 150 personnes qui s'inscrivent habituellement aux formations de la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité, plus de 346 personnes se sont inscrites, dont beaucoup pour la première fois. Les mesures d'adaptation du webinaire comprenaient le sous-titrage, l'interprétation en langue ASL, des options de participation par téléphone et [l'enregistrement de l'événement](#) pour un visionnement ultérieur. Un grand merci à Manitoba Possible qui a fourni la plateforme Zoom et l'assistance technique nécessaire à la tenue de cet événement.

Le 29 octobre 2020, le Bureau a organisé un deuxième webinaire de formation pour souligner le Mois de la sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées. Cette fois, les organisateurs ont profité du format webinaire pour inviter un leader renommé dans le domaine de l'emploi accessible et inclusif à faire bénéficier les auditeurs de son expertise depuis son domicile à Washington, D.C. Shane Kanady, vice-président chargé du développement de la main-d'œuvre à Source America, et agrégé supérieur du Portulans Institute, a prononcé le discours principal du webinaire : L'avenir du travail : l'emploi accessible et inclusif pendant la pandémie de COVID-19. La présentation a été suivie d'une présentation sommaire de la norme d'accessibilité à l'emploi du Manitoba, axée sur l'importance de ses exigences en matière de sécurité au travail pendant la pandémie. Une fois de plus, le nombre de participants (335) était environ le double de celui d'un événement de formation en personne, et nous remercions encore une fois Manitoba Possible de l'avoir co-organisé.



Yvonne Peters, avocate spécialisée en droits de la personne, est interviewée par John Wyndels, du Bureau de l'accessibilité du Manitoba, lors du webinaire de la Journée internationale des personnes handicapées.

Le dernier webinaire de 2020 a eu lieu à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies, le 3 décembre, et comprenait la présentation inaugurale des prix de l'accessibilité du Manitoba (décrits ci-dessus). L'événement a également permis de souligner l'importance de la contribution du Manitoba aux droits internationaux des personnes handicapées, qui a abouti à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Yvonne Peters, avocate spécialisée en droits de la personne, a raconté son histoire personnelle, qui fait partie intégrante de l'histoire de la défense des droits des personnes handicapées au Canada, y compris les premières manifestations sur la Colline du Parlement ayant pour but d'inclure le handicap dans l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui contient les droits à l'égalité garantis. [L'entrevue avec M^{me} Peters a été enregistrée](#) et constitue une ressource précieuse pour les classes et les organismes qui cherchent à mieux comprendre le passage fondamental d'un modèle médical et caritatif à une compréhension du handicap axée sur les droits civils.



Le 3 décembre marquait également le lancement d'un nouveau nom pour l'ancien Bureau des personnes handicapées, désormais appelé le Bureau de l'accessibilité du Manitoba.

Accessibilité en matière de communications et de marketing

Depuis 2020, le Bureau fournit sur [AccessibiliteMB.ca](https://www.accessibiliteMB.ca) des trousseaux d'outils pour les médias sociaux (texte et images) liées aux événements provinciaux en matière d'accessibilité pour le grand public. L'objectif est d'encourager les citoyens à s'engager personnellement dans la sensibilisation à l'accessibilité sur les médias sociaux en utilisant les mots-clés correspondants, notamment #ParticipationMB. Les publications du gouvernement du Manitoba dans les médias sociaux ont également contribué à sensibiliser son important réseau d'environ 16 500 abonnés sur Twitter et de 55 000 abonnés sur Facebook.

DURING COVID-19, ACCESSIBILITY IS...



Providing seating options for those who have difficulty standing.

AccessibilityMB.ca

Manitoba 

Exemple d'une publicité diffusée lors d'une campagne de sensibilisation à l'importance de l'accessibilité pendant la pandémie de COVID-19.

En plus d'utiliser les plateformes de médias sociaux internes du gouvernement et de ses partenaires, le gouvernement a également engagé une entreprise de marketing pour entreprendre une campagne payée sur les médias sociaux à l'automne 2020. Le thème était le maintien de l'accessibilité pendant la pandémie de COVID-19. En tout, huit images et messages différents ont été publiés sur Facebook et Twitter, lesquels ont été vus près de 1,8 million de fois et ont donné lieu à 18 722 visites sur le site [AccessibilityMB.ca](https://www.accessibilitymb.ca). Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a également continué à faire de la publicité dans la presse écrite, ce qui, en 2020-2021, incluait les quotidiens des villes et des régions.

Stratégie de communication à venir

Le Bureau collabore avec les Services de communication du Manitoba afin d'élaborer et de mettre en œuvre sa stratégie de communication. En mars 2021, dans le cadre de la préparation de cette stratégie, les Services de communication du Manitoba ont fait appel à Prairie Research Associates afin d'évaluer le niveau de sensibilisation des petites et moyennes entreprises à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et de déterminer les meilleurs moyens de les informer. Près de la moitié des 200 entreprises interrogées par téléphone ont indiqué qu'elles étaient au courant de la législation, et la plupart ont mentionné qu'elles préféraient recevoir des renseignements par courrier électronique. Ces résultats orienteront les initiatives de communication à venir.



Keep your business accessible during COVID-19

Is COVID-19 creating new accessibility barriers for your employees and customers? Consider your signage:

- Where and how high is it posted?
- Is the print large enough?
- Can you use symbols or pictures to make the message clearer?
- Does it block any other important features of your business, like a ramped entrance?
- How do you communicate with customers who have low or no vision?

The solutions to balance public health measures with accessibility concerns are often simple, low or no cost. Provide flexible customer service to people with disabilities:

- Offer seating in lineups and priority service.
- Allow support persons to assist customers, clients, and loved ones.
- Make accommodations for people with disabilities in places with one-way traffic, entrances and exits.
- Check in with employees and ask about their accessibility needs.

As you take action to stop the spread of COVID-19, ensure you are meeting the needs of the nearly 1 in 4 Manitobans who have a disability.

Learn more about how your business can stay safe and accessible.

AccessibilityMB.ca 

Exemple d'une publicité imprimée parue dans le Winnipeg Free Press qui explique des moyens simples d'améliorer l'accessibilité dans les entreprises.

Mise à profit des ressources et des partenariats

Plus que jamais, le gouvernement du Manitoba et son Bureau de l'accessibilité comptent sur des partenaires pour atteindre leurs objectifs. Pendant la pandémie, ce réseau a été particulièrement important dans la transition vers une formation dispensée sous la forme de webinaires accessibles. Le gouvernement est également reconnaissant envers ses partenaires communautaires pour la production de la vidéo [L'accessibilité en milieu de travail : avantageuse pour tous, dictée par la loi au Manitoba](#), dans laquelle une vingtaine d'organismes, d'entreprises et de particuliers œuvrant pour les personnes handicapées font part de leur expertise. Si le lancement des prix de l'accessibilité du Manitoba a été couronné de succès, c'est aussi grâce à la

participation de la communauté, notamment pour la sélection indépendante des lauréats. L'intention initiale était de célébrer les prix de l'accessibilité du Manitoba dans le cadre de programmes de prix existants, avec des organisateurs tels que la Chambre de commerce du Manitoba, afin d'atteindre de nouveaux publics. Voilà le plan qui sera adopté à l'avenir.

Depuis de nombreuses années, le Bureau de l'accessibilité du Manitoba organise des réunions mensuelles avec des partenaires de la communauté et des organismes du secteur public œuvrant pour les personnes handicapées, dont beaucoup sont responsables de la mise en œuvre des normes d'accessibilité dans leur organisme. Il s'agit notamment d'un certain nombre d'organismes pour les personnes handicapées, de Centraide, de la ville de Winnipeg, de Manitoba Hydro, de la Société d'assurance publique du Manitoba et de la Société manitobaine des alcools et des loteries. En 2020-2021, ce groupe a été établi de façon plus officielle sous le nom de réseau consultatif de l'accessibilité du Manitoba.



Logo du Manitoba Accessibility Advisory Network ou MBAAN représentant trois personnes encerclées de deux flèches.

Le Bureau est toujours à la recherche de nouveaux partenariats stratégiques avec des organismes dont les mandats chevauchent le sien. En 2020-2021, le Bureau a collaboré avec SAFE Work Manitoba pour sensibiliser la population aux exigences de sécurité de la norme d'accessibilité à l'emploi, qui s'appliquent aux mesures d'adaptation en milieu de travail et au retour au travail après la pandémie.

Cinquième priorité: Obligation redditionnelle

En février 2019, le gouvernement a publié le rapport final du premier examen indépendant de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. [L'examen effectué dans le cadre de ce mandat a donné lieu à 52 recommandations](#) visant à améliorer le processus d'élaboration des normes d'accessibilité, la conformité à l'élaboration des plans d'accessibilité et la sensibilisation du public à la Loi sur l'accessibilité.

Au 31 mars 2021

- 98 %, soit 51 des 52 recommandations, ont été réalisées ou sont en cours de réalisation;
- 85 %, soit 44 des 52 recommandations, ont été réalisées;
- 14 %, soit 7 des 52 recommandations, sont en cours de réalisation et continueront de l'être, étant donné leur nature à moyen et à long terme (par exemple, le personnel du ministère travaille avec son conseiller législatif à l'élaboration de normes d'accessibilité; le gouvernement améliore le niveau de sensibilisation à la Loi sur l'accessibilité);
- 2 %, soit une des 52 recommandations, n'a pas été acceptée par le gouvernement.

Cette recommandation demandait que des personnes de substitution puissent assister aux réunions du Conseil consultatif de l'accessibilité. Afin d'assurer la continuité des travaux et des délibérations des membres du Conseil, et en consultation avec le Bureau des organismes, des conseils et des commissions du Manitoba, cette recommandation n'a pas été acceptée.

Les points saillants des mesures prises en 2020-2021 pour donner suite aux recommandations issues de l'examen sont notamment les suivants :

- renommer le Bureau des personnes handicapées afin de mieux tenir compte de son rôle; le bureau s'appelle maintenant le Bureau de l'accessibilité du Manitoba;
- mettre en place un programme de récompenses (prix) à l'intention des municipalités et des organismes des secteurs public, privé et sans but lucratif afin de mettre en avant les initiatives innovantes ou exemplaires en matière de promotion de l'accessibilité.

Le Conseil consultatif de l'accessibilité se réunit régulièrement pour guider l'élaboration et la révision des normes et [publie ses résumés](#) sur le site [accessibiliteMB.ca](#). En outre, le gouvernement du Manitoba a respecté son obligation redditionnelle en présentant des plans annuels en temps opportun, des rapports du ministre responsable de l'Accessibilité et des rapports sur la conformité du gouvernement à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains, résumés dans le [Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba](#).

Coordonnées

Si vous avez des questions, si vous voulez ces renseignements dans un média substitut, si vous souhaitez vous abonner à Accessibility News ou assister à un atelier de formation, veuillez communiquer avec le Bureau de l'accessibilité du Manitoba.

Bureau de l'accessibilité du Manitoba

240, avenue Graham, bureau 630

Winnipeg (Manitoba) R3C 0J7

Téléphone : 204 945-7613; Sans frais : 1 800 282-8069, poste 7613

Courriel : MAO@gov.mb.ca

Site Web : www.AccessibiliteMB.ca

Pour toute question liée à la conformité, veuillez communiquer avec le :

Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains

114, rue Garry, 2^e étage

Winnipeg (Manitoba) R3C 1G1

Téléphone : 204 792-0263

Courriel : AccessibilityCompliance@gov.mb.ca